



Règlement

Clermont l'Hérault Urban Trail



Samedi 15 Juin 2024

Esprit : le CHUT est une manifestation sportive et festive. On y trouve des parcours sportifs exigeants, des chronos, mais aussi et surtout des sourires et de la bonne humeur. L'évènement a été créé pour participer à la lutte contre la maladie de Charcot et pour donner de la joie et du bonheur aux participants. Il est organisé par des bénévoles qui donnent de leur temps dans cet esprit. En vous inscrivant, vous comprenez tout cela.

Organisation : Association Espoir SLA et Mairie de Clermont l'Hérault

Les Parcours (horaires et distances susceptibles d'être modifiés) :

La Gorjan (randonnée)

Une boucle de 13 km et 400 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 15 juin, départ 14h, allées Salengro (départ le matin si canicule)

Le Petitou

Une boucle de 1,5km et 50 D+ à l'intérieur de la ville pour les 7 à 12 ans seuls (nés en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017) et les 4 à 7 ans accompagnés (nés en 2020 ou 2019 ou 2018)

Départ : Samedi 15 juin à 18h30

La Croustade

Une boucle de 3km et 60 D+ à l'intérieur de la ville pour les 13 à 16 ans inclus (nés en 2007, 2008, 2009, 2010).

Départ : Samedi 15 juin à 19h

L'Urban Fiesta

Une boucle urbaine de 5km et 80 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par les lieux emblématiques de la ville. Pour tous, à partir de 7 ans

Les enfants ayant un dossard pour le Petitou ou la Croustade peuvent gratuitement participer à l'Urbanfiesta mais sous la responsabilité totale de leurs responsables légaux.

Départ : Samedi 15 juin à 20h

La Tournée du Patron

Une boucle très trail de 31 km et 1000 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville pour les 17 ans et plus. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 15 juin à 18h00.

Le Guilhem

Une boucle très trail de 13 km et 400 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 15 juin à 19h30

Tarifs :

Le Guilhem : 13€ si inscription en décembre/janvier/février, 16€ si inscription en février /mars.

La tournée du patron : 25€ si inscription en décembre/janvier/février, 28€ si inscription en février /mars.

L'Urban Fiesta et La Gorjan Randonnée : 5€

La Croustade et le Petitou : 2€

Les enfants jusqu'à 16 ans ayant un dossard pour le Petitou ou la Croustade peuvent gratuitement participer à l'Urbanfiesta mais sous la responsabilité totale de leurs responsables légaux.

Le tarif inclut les ravitaillements en course et à l'arrivée et le tee shirt à porter le jour J.

L'intégralité des bénéfices sera reversée à la lutte contre la maladie de Charcot.

Les remboursements ne sont possibles que sur les inscriptions faites en ligne via le site ATS-SPORT.

Pour s'inscrire :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés mais il faut :

- S'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Ou bien d'un PPS en cours de validité.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou pour les mineurs :

- le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois."
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.ats-sport.com. Ou bien au service des sports de la Ville de Clermont l'Hérault, du lundi au vendredi, les matins, de 8h à 11h, au gymnase Patrice Rebichon. Les inscriptions par internet seront closes le Jeudi 13 juin 2024 à 23h59.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date notamment si le quota de dossards est atteint ; dans ce cas un préavis sera indiqué sur la page internet de la manifestation.

Les personnes en situation de handicap désirant participer à la course sont priées de contacter l'organisateur.

Assurances

Responsabilité civile Mairie : SMACL

Il est rappelé aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Dossards :

Retraits des dossards et tee-shirts :

- Jusqu'au 13 juin 2024, du lundi au vendredi, les matins, de 8h à 11h (Date et lieux communiqués par mail et réseaux)
- Samedi 15 juin 2024 de 9h à 17h, au Village départ, sur les allées Salengro à Clermont l'Hérault.

Catégories :

- *La Gorjan randonnée et L'Urban Fiesta* : inscription tout public à partir de 7 ans
- *Le Guilhem, La tournée du Patron* : inscription possible à partir de la catégorie CADET (né(e)s en 2007) avec autorisation parentale si mineur
- *La Croustade* : boucle de 3km pour les 13-16 ans (2008-2009-2010-2011) (pas de chronométrage, ni classement, tous les enfants auront tous un petit cadeau)
- *Le Petitou* : boucle de 1.5km pour les 6 - 12 ans (2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018) (pas de chronométrage, ni classement, tous les enfants auront tous un petit cadeau)

Matériel obligatoire :

- *Le Guilhem, La Tournée du patron* : lampe frontale, vêtements réfléchissants, épingles à nourrice pour dossard, réserve d'eau d'au moins 300 ml, barres énergétiques et gels conseillés.
- *Urban Fiesta, Croustade et Petitou* : épingles à nourrice pour dossard, tenue adaptée. Frontale conseillée si retour après 22h mais pas obligatoire.
- *La Gorjan* : tenue et chaussures adaptées, épingles à nourrices pour le dossard.

Barrières horaires :

Le Guilhem :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 21h.
- La barrière horaire à l'arrivée est fixée à 22h30.

La tournée du patron :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 19h.
- La barrière horaire au 2e ravito est fixée à 20h15.
- La barrière horaire à la fin est fixée à 22h30.

Passée la dernière barrière horaire, nous ne garantissons pas la présence des signaleurs sur le parcours, ni la présence des musiciens, ni l'ouverture des bâtiments, ni la fermeture des routes. Vous devrez suivre le marquage au sol et le balisage.

Chronométrage :

Assurés avec la gestion de course et les inscriptions par ATS Sport. Pour le Guilhem et La Tournée du Patron, assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard.

Zone protégée et déchets de course :

L'Urban trail de Clermont l'Hérault se déroule en Ville et dans des zones boisées et espaces naturels classés Natura 2000.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout coureur surpris en train de jeter un gel ou autre déchet en course se verra immédiatement exclu du classement et de la course.

Aucun gobelet ne sera donné aux ravitaillements et à l'arrivée. Emporter son propre gobelet ou sa flasque.

Récompenses

Pas de récompenses pour Urban Fiesta, mais cadeau à l'inscription.

Pour le Petitou et la Croustade, cadeau à l'inscription et récompense mais pas de classement ni de podium. Les enfants seront récompensés après leur course.

Remise des récompenses Guilhem et Tournée du Patron :

Elle aura lieu le samedi aux alentours de 22h. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Le Guilhem : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Tournée du Patron : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Seront récompensés seulement les personnes présentes au moment de la cérémonie de remise des récompenses.

Contrôle anti dopage

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Sécurité et droit d'images :

Un dispositif de secours est mis en place et coordonné par l'organisateur et la police municipale. Sur le temps de l'évènement, les secours sont assurés par l'association de secourisme Aqualove. Six personnes composeront l'équipe ; 3 au village départ et 3 en équipe mobile sur la course avec un véhicule.

Les coureurs et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Ce trail bénéficie d'une assurance souscrite.

Tout coureur ou randonneur décidant de quitter la course sans rejoindre l'arrivée le fait de son plein gré. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable et n'est pas tenue de contrôler si les coureurs inscrits ont bien tous pris le départ et franchi la ligne d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité routière est assurée par les signaleurs et les services de l'ordre. Certaines zones du parcours peuvent se faire sur route ouverte à la circulation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur ainsi que les réseaux sociaux de la Ville.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en vous s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter